

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
AVIGNON

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-051

Mises à jour du tableau des effectifs

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	22	28	07/12/2023	07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS, Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie KANTE, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjointes au Maire ;

Ainsi que ; Odile PARRENO, Gaëlle RICHARD, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Magali DE FUENTES, Laurent MUS, Clotilde COUDENNE, Michel PERRAND, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Gaëlle RICHARD
Anthony SUBER	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Dimitri CORTES	qui donne pouvoir à	Eva BOCCABELLA
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Marie-Dominique SARRAIL

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Eva BOCCABELLA

Rapporteur : Patricia NICOLAS, Adjointe au Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09/11 2023

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour répondre aux besoins des services, il convient de créer, supprimer et transformer des postes existants et de modifier le tableau des effectifs.

Il est donc proposé les modifications suivantes à effet au 1^{er} janvier 2024 :

- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 8h00 hebdomadaires,
- Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 7h00 hebdomadaires,

Il est précisé que l'emploi supprimé et l'emploi créé par la présente délibération ont fait l'objet d'un avis unanimement favorable, lors du comité social territorial qui s'est réuni le jeudi 09/11/2023.

SUR LE RAPPORT DE Patricia NICOLAS, Adjointe au Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOPTÉ** les modifications des emplois permanents tels qu'énoncé ci-dessus.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

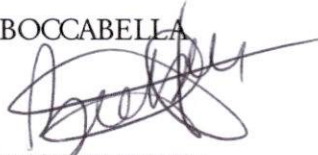
Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

14 décembre 2023

Secrétaire de séance,

Eva BOCCABELLA



RESULTAT DU VOTE :



Le Maire,

Jean BERARD

Délibération 2023/051	Mises à jour du tableau des effectifs	Pour :	28	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication